

L'an deux mille onze, le seize septembre à dix sept heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du neuf septembre deux mil onze, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Christine NIVOU :

Membres en exercice : 19

Membres titulaires présents ou représentés : 11

Pouvoirs : 5

Quorum atteint

Nombre de suffrages exprimés : 10

Présents(es)

Marcel BAGARD,
Marc BONNARD,

Jean-Pierre BUIX,
Bruno LAGIER,

Christine NIVOU,
Michel TACHE.

Pouvoirs

André AUBERIC à Bruno LAGIER, Marie BOUCHEZ à Christine NIVOU, Michèle EYBALIN à Michel TACHE, Corinne MOREL-DARLEUX à Jean-Pierre BUIX, Hervé RASCLARD à Marc BONNARD

Excusés(es)

Annie AGIER, Jean-Marie BERTRAND Pierre COMBES, Gérard COUPON Michel GREGOIRE, Dominique GUEYTTE, Jean François SIAUD, Gérard TENOUX.

Objet : Groupement d'employeurs ECOPRO – Choix du prestataire

La première Vice-présidente expose :

Le 17 juin 2011 le Bureau a délibéré (délibération N°2011-08-04) pour autoriser le Président à solliciter les financements SECURISE'RA et à signer tout acte relatif à la faisabilité d'une étude de faisabilité de mise en œuvre d'un groupement d'employeurs dans le domaine de l'écoconstruction.

Suite à la rédaction du cahier des charges, une consultation a été lancée.

Trois cabinets d'étude ont été consultés :

- AIDER-INITIATIVES
- QUADRA CONSEIL
- PROJET84

Deux cabinets d'étude ont répondu valablement :

- AIDER-INITIATIVES
- QUADRA CONSEIL

Le choix de l'offre la mieux-disante s'est appuyé sur 3 critères, par ordre de priorité décroissant :

	1 - capacité du candidat à réaliser la prestation: (noté de 0 à 8)	2 - cohérence technique de l'offre (noté de 0 à 6)	3 - coût de la prestation (noté de 0 à 6)		Total
AIDER-INITIATIVES	7	5	14 350 € TTC	3	15
QUADRA CONSEIL	4	3	11 971€ TTC	5	12

Etude faite des deux propositions sur la base des critères de sélection précisés dans le cahier des charges de la consultation, considérant les délais d'exécution, les méthodes et les prix proposés rentrant dans le budget prévisionnel déposé à SECURISE'RA, le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Décide** : de retenir l'offre de AIDER-INITIATIVES pour un montant total de **14 350 € TTC** (quatorze mille et trois cent cinquante euros).
- **Autorise** : le Président à signer tout acte relatif à cet objet et à engager les dépenses afférentes.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Pour le Président et par délégation
La 1^{ère} Vice-présidente
Christine NIVOU